

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix – Travail – Patrie

 RÉGION DE L'ADAMAOUA

 DÉPARTEMENT DE LA VINA

 COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE
 NGAOUNDÉRÉ II

 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace – Work – Fatherland

 ADAMAWA REGION

 VINA DIVISION

 NGAOUNDERE II SUBDIVISION
 COUNCIL

 GENERAL OFFICE

DECISION MUNICIPALE N°07 /DM/CAN2/CIPM/SG PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE POUR L'ENTRETIEN DE LA PISTE AGRICOLE GADAMABANGA – NGAOUHORA I (7KM) DANS LA COMMUNE DE NGAOUNDERE II

**LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE 2^{EME},
MAITRE D'OUVRAGE,**

Vu la constitution ;
 Vu la loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
 Vu la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'État ;
 Vu le décret n°2007/117 du 24 Avril 2007 portant création de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré II^{ème} ;
 Vu le décret n°2008/015 du 07 Janvier 2008 portant création de la Communauté Urbaine de Ngaoundéré ;
 Vu le décret n°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
 Vu la loi n°2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financier des collectivités territoriales décentralisées ;
 Vu le décret n°2001/012 du 29 décembre 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de régulation des marchés publics ;
 Vu le décret n°2004/275 du 14 septembre 2004 portant code des marchés publics ;
 Vu le décret n°2007/117 du 24 Avril 2007 portant création de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré II^{ème}.
 Vu le Décret n° 2025/355 du 22 juillet 2025 portant nomination de Monsieur UM Donnacien, Administrateur Civil Principal aux fonctions de Préfet du Département de la Vina;
 Vu l'arrêté n°000102/A/MINDEVEL DU 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 2, Département de la Vina, Région de l'Adamaoua;
 Considérant le procès-verbal de la session d'ouverture des plis et proposition d'attribution de la commission interne de passation des marchés publics placée auprès de la Commune d'arrondissement de Ngaoundéré II^{ème},

DECIDE :

Article 1^{er}: Les Ets EMMERGENCY à Ngaoundéré sont adjudicataires du marché pour l'entretien de la piste agricole Gada Mabanga – Ngaouhora I (7km) dans la Commune de Ngaoundéré II d'un montant de 23 000 000 (Vingt-trois millions) FCFA TTC.

Délai de livraison: Quatre (04) mois à compter de la date de notification de l'Ordre de service de commencer les prestations.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

NGAOUNDERE, 05 AOUT 2025

LE MAIRE



Idrissou Abana
**Maire de la Commune
 d'Arrondissement de Ngaoundere 2ème**

Ampliations :

- ARMP/AD
- JDM/ARMP
- CIPM/CAN2
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

RÉGION DE L'ADAMAOUA

DÉPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE
NGAOUNDÉRÉ II

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

ADAMAWA REGION

VINA DIVISION

NGAOUNDERE II SUBDIVISION
COUNCIL

GENERAL OFFICE

**COMMUNIQUE N° 07 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE
L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE
N°04/AONO/CANII/CIPM/2025 DU 23/06/2025 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES
ROUTE ET CONSTRUCTION DE CANIVEAUX DANS LA COMMUNE DE
NGAOUNDERE II REPARTIS EN QUATRE (04) LOTS.**

Lot 1 : Entretien de la piste agricole GadaMabanga – Ngaouhora I (7km)

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré II^{ème}, Maître d'ouvrage Communique :

Les ETS EMERGENCY, BP : Ngaoundéré, sont Adjudicataires du marché relatif à l'entretien de la piste agricole GadaMabanga – Ngaouhora I (7km) dans la Commune de Ngaoundéré II, objet du lot N°1 de l'avis d'Appel d'Offre National Ouvert en procédure d'urgence N°04/AONO/CANII/CIPM/2025 DU 23/06/2025 pour un montant de 23 000 000 (Vingt-trois millions) FCFA TTC.

Le délai d'exécution des prestations objet du présent marché est de **Quatre (04) mois** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations. Le directeur de ces Ets, est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué au secrétariat du Maire de la Commune de Ngaoundéré II pour en recevoir notification.

Fait à Ngaoundéré, le 05 AOUT 2025

Le Maire
Maître d'ouvrage



Idrisou Alana
Maire de la Commune
d'Arrondissement de Ngaoundere 2ème

AMPLIATIONS :

- ARMP /AD
- DDMINMAP;
- CIPM /C NDERE II;
- AFFICHAGE;
- CHRONO/ ARCHIVES